

SUPPLEMENT A LA NOTE D'INFORMATION RELATIVE À L'OFFRE DE PRÊTS STANDARDISES AVEC FACULTE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE OFFERTS PAR ECCO NOVA FINANCE SRL POUR UN MONTANT TOTAL DE 1.600.000 EUR RELATIF AU FINANCEMENT DE COVERTEAM SPRL

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OÙ IL LE SOUHAITERAIT

Le 09/12/2022

Introduction

Le présent document a été établi par Ecco Nova Finance SRL.

Le présent document est un supplément à la Note d'information du 23/11/2022 relative à l'offre publique de prêts standardisés avec faculté de remboursement anticipé (la « **Note d'information** ») et doit être lu conjointement avec la Note d'information.

Contexte et objet du présent document

Le présent document vise à mettre à jour la Partie III de la Note d'Information.

Au moment où nous rédigeons ce supplément à la note d'information, le montant levé via l'offre a dépassé le 1.050.000 €. Le lien vers cette levée de fonds est disponible [via le lien suivant](#).

Etant donné que le besoin immédiat du sous-jacent COVERTEAM SPRL est de 900.000 € afin de refinancer les avances réalisées dans la société ECO RESIDENCE QR (SPV) pour financer de nouveaux projets, il a été décidé de revoir le montant minimal pour lequel l'offre est effectué (seuil de réussite) à 900.000 €.

En effet, la seconde tranche du prêt (700.000 €) porte sur le projet de promotion immobilière « Eco-résidence QR » pour lequel Coverteam n'anticipe un besoin de financement qu'à début 2023.

Afin de donner d'avantage de temps pour l'atteinte du montant maximal pour lequel l'offre est effectuée, la date de clôture est postposée au 13/01/2023 à 23h59. La condition suspensive liée au seuil de réussite de la levée de fonds est donc prolongé de facto au 13/01/2023 à 23h59 (voir Partie V de la note d'information).

Dans le cas où la totalité des fonds ne serait pas levée via cette offre de prêts standardisés mais que le seuil de réussite est bien atteint, Coverteam SPRL :

- Aura suffisamment de fonds pour refinancer les avances réalisées (900.000 €) dans la société ECO RESIDENCE QR (SPV) ;
- Sollicitera d'autres organismes afin de combler le solde relatif au prêt complémentaire (700.000 €) portant sur le projet de promotion immobilière « Eco-résidence QR ».

Le montant maximal de souscription par investisseur est également mis à jour et est porté à 100.000 €.

Enfin, il n'y a plus de frais à charge de l'investisseur.

Droit de révocation

Conformément à l'article 15 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés, les investisseurs qui ont investi avant la publication de ce Supplément ont le droit de révoquer leur acceptation pendant deux jours ouvrables après la publication de ce supplément, soit au plus tard le 11/12/2022 à 23h59.

L'investisseur qui souhaite exercer son droit de révocation doit en informer Ecco Nova Finance SRL par email avant l'expiration du délai à l'adresse info@econova.com. Le montant payé sera remboursé sans intérêts dans les 10 jours ouvrables suivant la réception par Ecco Nova Finance SRL du courrier électronique de l'investisseur et sera effectué sur le compte renseigné au moment du paiement par l'investisseur dans son compte utilisateur sur la plateforme Ecco Nova.